

CONCOURS : Balcons et Jardins fleuris

Préparez vos sécateurs, sortez vos arrosoirs et vos plus beaux sourires fleuris : le concours de balcons & jardins fleuris de Meulan-en-Yvelines est de retour ! Chaque année, les habitants de la Ville rivalisent de créativité et de savoir-faire pour présenter les compositions les plus originales et les plus belles.



Conditions de participation au concours

La participation au concours est gratuite. Le concours consiste en la réalisation sur son balcon ou son jardin d'un fleurissement ou d'un aménagement paysager qui doit être visible depuis l'espace public. Le présent règlement est accessible dans la partie "Documents" . Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant à Meulan-en-Yvelines et ayant une maison ou un appartement avec balcon à Meulan-en-Yvelines. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation. Le présent règlement peut être modifié ou complété à tout moment sous la forme d'un avenant par la Ville, dans le respect des conditions énoncées, et publié en ligne sur le site. Le nombre de créations n'est pas limité. Sont exclues les personnes et les membres du personnel de la Ville ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du concours ainsi que leurs ayants droits. Les élus composant le Conseil municipal ainsi que

les ayants droits des agents ne peuvent participer.

Le jury passera librement, les candidats ne seront pas prévenus du passage du jury (il n'y aura aucun contact entre les membres du jury et les participants).

Inscription au Concours

Pour participer au concours, les inscriptions sont ouvertes du 1er avril au 31 mai 2025. Les bulletins sont à retirer en mairie auprès du guichet unique ou à télécharger (documents).

Remise des prix

La remise des prix est conditionnée à la signature par le gagnant du contrat de cession de droits mentionné à l'article 5. Une invitation est envoyée à tous les participants à la remise des prix au cours de laquelle les prix seront annoncés et décernés. Le participant absent sera contacté pour venir retirer son lot en mairie. Selon les conditions de l'article 6, le jury désignera les gagnants qui recevront un prix.

1er CATEGORIE JARDINS FLEURIS

- 1er prix : Bon d'achat de 50 € et un pot de fleurs
- 2ème Prix : Bon d'achat de 40 € et un pot de fleurs
- 3ème prix : Bon d'achat de 30 € et un pot de fleurs

2ème CATEGORIE BALCONS FLEURIS

- 1er prix : Bon d'achat de 50 € et un pot de fleurs
- 2ème Prix : Bon d'achat de 40 € et un pot de fleurs
- 3ème prix : Bon d'achat de 30 € et un pot de fleurs

Du 4ème au 10ème prix, un pot de fleurs.

Le participant absent sera contacté pour venir retirer son lot en mairie.

Infos pratiques

Ouverture des inscriptions le 1er avril

Document(s)

[Bulletin inscription balcons 2025](#)